

## Annexe 14 : Les attentats contre les populations civiles (1991-1993)

### Analyse

Les éléments d'information repris ci-après proviennent du rapport d'expertise rédigé à la demande du Tribunal pénal international pour le Rwanda déposé dans le cadre du procès Karemera et *alii* en février 2006 devant la chambre III présidée par le juge Dennis C. M. Byron, président du Tribunal.

« Dans la première partie consacrée aux attentats, nous analysons ceux commis dans l'ensemble du pays depuis l'année 1991, attentats où furent utilisées des mines antichar et des mines antipersonnel. Sont exclus les jets de grenade trop nombreux et non identifiables.

Entre juillet 1991 et septembre 1992, 45 attentats recensés ont fait l'objet d'une documentation assez complète de la part de la gendarmerie nationale rwandaise qui, bien que peu performante en matière d'investigations, a établi quelques éléments généraux en collaboration avec les procureurs de la République. Parmi les autres sources figurent les rapports de la commission politico-administrative auprès du Premier ministre, de nombreux documents des officiers de police judiciaire (procès-verbaux de saisie et d'audition), etc. L'ensemble a été corroboré plus tard par divers témoignages émanant notamment d'officiers rwandais des FAR et de l'APR, ainsi que des personnalités rwandaises et burundaises. La gendarmerie française qui assurait à l'époque des missions d'appui auprès de la gendarmerie rwandaise a, elle-même, fait établir diverses notes sur le sujet.

Les éléments techniques concernant ces 45 attentats commis dans l'ensemble du pays depuis l'année 1991 sont les suivants. Le premier élément marquant tient à l'origine des mines antichar (MAC), antipersonnel (MAP) et des allumeurs (A) utilisés. Tous les attentats pour lesquels il a été possible de procéder à des identifications recourent à 4 types de matériels portant les mêmes références : 2 types de mines antichar, des mines antipersonnel, des allumeurs (MAC M3 LAR 1.7 et 1.9 ; MAC TM 57 lot 55-6-71 ; MAP M 409 lot BMP 1.20 ; A. MUV2 lot 156. Les marquages LAR et BMP signifient respectivement : *Lybian Arab Republic* et *Belgian Military Product*). Toutes les mines découvertes sont soit d'origine belge et ont été livrées à la Libye, soit d'origine soviétique.

Sur cette base de l'origine des matériels, il apparaît que tous les attentats sont liés entre eux. Par exemple, pour les attentats commis à l'aide d'un explosif muni d'un allumeur, toutes les préfectures du pays sont concernées et chaque fois qu'il est possible d'identifier les marquages, les inscriptions identiques attestent que les matériels proviennent de mêmes lots. On citera par exemple, pour l'année 1992, les attentats du 19 mars à Kibungo et à la gare routière de Kigali, du 25 avril à nouveau à la gare routière de Kigali, du 2 juin à Pétrorwanda à Kigali, du 31 décembre à l'hôtel *Ibis* de Butare<sup>1</sup>, ainsi que les lots découverts intacts le 7

---

<sup>1</sup> « Le 31/12/1992 à 17 heures, on a mis une bombe dans le restaurant de l'hôtel *Ibis*. Lorsque la bombe a explosé, le restaurant a été complètement détruit. Et les gens qui ont fait l'enquête étaient des gendarmes rwandais et des militaires français. Ils ont pu retrouver le détonateur. En réalité, c'était une bombe artisanale qui avait été mise sous le compteur à eau et qui a explosé et tout détruit. Le préfet de Butare et le bourgmestre Kanyabashi ainsi que les gens du parquet ont demandé l'intervention de l'armée pour pouvoir enquêter et voir ce qui c'était passé exactement. L'enquête a déterminé que c'était une bombe artisanale vu la déflagration et la couleur de l'explosion qui était apparemment de la poudre à canon, la poudre noire. En réalité, ce n'était pas fait pour tuer, mais c'était fait surtout pour casser ». *In* République du Rwanda, Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, *Annexes au Rapport*, Audition Michel Campion, Kigali, 15 novembre 2007, p. 131. Cette version d'inspiration récente, contredit totalement les éléments de l'enquête établis lors des faits. La note sur *l'État actuel de la Sécurité au Rwanda* établie par le service de renseignements de la Primature et signée par Augustin

avril à Butare et le 12 avril à la centrale électrique de Mururu à Cyangugu. Pour l'année 1993, les attentats du 31 mars au bar *Gloria* de Gitarama, du 19 avril au marché de Butare, du 22 avril à la poste centrale de Kigali, du 3 mai au marché de Gisenyi, etc.

La situation est identique pour les mines antichar découvertes ou saisies par exemple, le 17 décembre 1991 à Kanzenze (Kigali), le 23 août 1991 à Rubavu (Gisenyi), le 12 décembre 1991 à la frontière rwando-tanzanienne et surtout le 10 novembre 1992 avec la série d'attentats et de tentatives d'attentats suivies de l'arrestation des poseurs de mines à Gafunzo (Cyangugu).

Les enquêtes réalisées alors par la gendarmerie rwandaise permirent d'établir que les matériels fabriqués en Belgique aux débuts des années 1980 avaient été livrés à la Libye qui les réexportait au Burundi. Ils firent ensuite partie des livraisons effectuées par le régime de Jean-Baptiste Bagaza entre les années 1984 et 1987 à la *National Resistance Army*, rébellion ougandaise dirigée par Yoweri Museveni, au sein de laquelle se structura la rébellion rwandaise tutsi. Ces éléments sont confirmés par des sources burundaises qui rappellent que la question du remboursement de l'aide militaire et financière accordée à cette époque à Yoweri Museveni fait toujours partie des contentieux non réglés entre les deux pays.

Ces différents éléments ont été précisés et détaillés en octobre 2005 par un officier de l'APR :

“29/7/1991 - Un plan de déstabilisation du pays fut inauguré par la pose des bombes sur les voies de circulation pour piéger les passants et les véhicules. Cette campagne était confiée au DMI, tout spécialement au JO2 Alex Ngoga Kayumba. Il était chargé de ce qu'on appelle *field engineering*, en collaboration avec P/JO2 Muvunyi, P/JO2 Gatera, P/JO2 Gregori Gahizi, et d'autres. La formation a été donnée finalement à une dizaine de soldats dans chaque unité qui avaient pour mission de miner ou de désamorcer les bombes posées par les FAR. Jusque-là, nous posions des mines uniquement dans les zones de combat et leurs environs, depuis lors débuta le programme de poser des bombes partout dans le pays. Pour cette opération, des artificiers bien entraînés dans le maniement des explosifs furent envoyés au Burundi, et à Gisoro en Ouganda. Ils s'infiltraient avec des explosifs par la voie de Bunagana-Ruchuru pour arriver dans les communes de Rubavu, Rwerere et Mutura. JO2 Jack Nziza était chargé de la supervision du côté ougandais en collaboration avec Rutinywa Rugeyo alias Maître. Les exemples des poses d'explosifs par ce réseau sont, en préfecture de Gisenyi, la commune Rubavu le 29 juillet 1991, le 23 août 1991, et le 22 octobre 1991 à Kabuhanga en commune de Mutura, le 29 octobre 1991 à Rwerere-Gisenyi.

Des bombes furent également posées à l'intérieur du pays, via la région du Bugesera en provenance du Burundi. Je rappellerai que le Burundi prit une part très active dans la guerre du FPR, en acheminant des recrues au front. Elles étaient escortées par des agents de renseignements jusqu'en Ouganda. Les exemples sont multiples, on ne peut les énumérer. Depuis le 3 octobre 1990, les jeunes Tutsis, candidats au recrutement dans l'APR, embarquaient sans passeport par l'aéroport de Bujumbura avec la complicité des

---

Iyamuremye en date du 23 septembre 1993 mentionne l'attentat de l'hôtel *Ibis* de Butare de la façon suivante : « 42. 31 DEC 92 à 1650B Butare Ville, Explosion d'un engin explosif piégé dans le restaurant Hôtel Ibis. Dégâts matériels : Restaurant complètement détruit. Dégâts corporels : 6 blessés dont le propriétaire CAMPION Lucien. Mêmes effets que ceux de Kigali-Night le 23 décembre 1992 ». Mais surtout le rapport établi par les services de la Gendarmerie rwandaise et ceux de la Gendarmerie française mentionnent qu'il s'agit d'un attentat commis à l'aide d'un explosif muni d'un allumeur à traction MUV2 portant les mêmes inscriptions gravées (MBY-2, 583-69) que les allumeurs retrouvés à Kigali, Gitarama, Gisenyi et Cyangugu. Il ne s'agissait donc pas d'une bombe artisanale...

agents de renseignements de la PAFE (Police des aéroports et des frontières)<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'armée burundaise a fourni les grenades, les fusils et les mines qui ont servi dans des actions de déstabilisation au Bugesera, à Kigali, à Butare, à Gitarama et à Cyangugu. Le gros de ce matériel provenait des stocks saisis sur les *Inyenzi* dans les années 60, quand leurs opérations prirent fin. La plupart de ces mines étaient de fabrication russe ou chinoise. Le gros du travail était accompli par JO2 Jackson Rwahama. Il ne devait pas forcément être personnellement sur place mais, avant de rejoindre l'APR, il avait laissé un réseau qui allait faire ce travail. Ce type de mines a été posé par exemple en sous-préfecture de Bugesera, dans les localités de Nyamata, le 17 décembre 1991, Mayange, le 19 février 1992, Mbyo, le 8 avril 1992, Gashora, le 18 mars 1993.

À Kigali aussi, il y avait un réseau chargé de poser des explosifs en provenance du Burundi. Le réseau était composé, entre autres, par les caporaux Mahoro Amani et Gashagaza. Les exemples d'endroits piégés sont entre autres : l'hôtel *Panafrique* en date du 28 décembre 1991, le quartier de Biryogo en date du 12 février 1992, trois fois la gare routière de Kigali les 19 février 1992, 19 mars 1992 et 25 avril 1992, le quartier de Kimihurura en date du 9 mars 1992.

Les opérations de pose d'explosifs eurent lieu également à Gitarama, Butare et Cyangugu : à Rusumo, le 21 février 1992, à Kigoma, le 12 mars 1992, à Muyira, le 7 avril 1992, à Ruhango, le 1<sup>er</sup> mai 1992, à Butare-Ville, le 31 décembre 1992, à Gisuma, le 8 septembre 1992, sur le marché de Butare, le 19 avril 1993." (cf. Abdul Ruzibiza, *Rwanda. L'histoire secrète*, Paris, Éditions du Panama, 2005, p. 210).

La première vague d'attentats s'intensifia avec l'installation du gouvernement pluripartiste et dura jusqu'à la fin de l'année 1992, puis ils cessèrent pratiquement au début de l'année 1993 au moment de l'offensive militaire du FPR dans les préfectures du nord en février. Une seconde campagne se déroula ensuite entre mars et mai 1993. Le fait que de nombreuses arrestations de passeurs de mines aux frontières tanzaniennes et zaïroises à la fin 1992 établirent formellement l'implication du FPR (cf. *La Relève*, n° 252 du 27/11 au 3/12/1992) et que le Centre de recherches criminelles et de documentation soit devenu plus efficace incita vraisemblablement le FPR à un changement de stratégie.

Ensuite, prévalurent les attaques, les actes de banditisme et surtout les assassinats, beaucoup plus difficiles à identifier. Notons encore que la stratégie d'infiltration des partis, puis la présence officielle du FPR à Kigali lui avaient ouvert de nouvelles possibilités d'action.

Ainsi, la piste FPR fut envisagée lors de plusieurs massacres importants notamment par les services de la gendarmerie rwandaise. Citons à titre d'exemple, parmi les actions les plus probables attribuées aux commandos de l'APR, les attaques du 18 novembre 1993 dans la préfecture de Gisenyi et le massacre de 40 personnes près de Ruhengeri, l'intervention de commandos de l'APR du 26 au 29 novembre 1993 dans les troubles interethniques au Bugesera qui firent 5 morts et provoquèrent le déplacement de 300 personnes à la paroisse catholique de Ruhuha (les commandos provenaient de Renga de l'autre côté de la frontière burundaise en commune Busoni, province Kirundo), où était installé un des principaux points d'accueil du FPR par où transitaient ses recrues rwandaises). Ou encore dans la nuit du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1993, le massacre de 17 personnes à Kabatwa, en commune Mutura, préfecture de Gisenyi. Le commando composé d'une vingtaine de personnes appartenait à l'unité APR Charly basée à Butaro, il était commandé par le major Gashaija Bagirigomwa (lieutenant-colonel affecté en 2004 à Gikongoro) et le capitaine Moses Rubimbura (major affecté en 2004 à Gitarama).

---

<sup>2</sup> J'ai recueilli moi-même au Burundi de nombreux témoignages d'autorités politiques et militaires de l'époque qui m'ont confirmé l'existence de ces filières « protégées » (Note AG).

Le coordonnateur des attentats au sein de l'état-major de l'APR était le capitaine Martin Nzaramba (originaire de Byumba), commandant de l'unité du génie (nommé général de brigade en février 2004).

Ces éléments n'infirmement nullement l'existence d'attaques et de violences organisées par les milices des partis proches de la mouvance présidentielle ou les exactions commises par des groupes de militaires des FAR. Dans de nombreuses communes MRND, ou tenues par des partis d'opposition, sévissaient ouvertement des formes de terreur partisans dont furent victimes de nombreux citoyens opposants ou refusant simplement de se soumettre aux rackets et chantages divers. Figurent parmi ces actions relevant souvent du pur brigandage les très nombreuses attaques à la grenade. Celles-ci étaient accessibles à tous les particuliers pour des prix dérisoires sur les marchés. Des documents du ministère de la Défense mentionnent de fréquentes explosions de grenades imputées à des militaires qui profitaient de l'impunité pour régler des comptes.

Il apparaît ainsi que, comme ses adversaires de la mouvance présidentielle, le FPR recourut aux actions terroristes selon un programme structuré et coordonné avec ses autres formes d'action militaire et politique. Il est même le principal promoteur des attentats commis avec des mines antichar et antipersonnelle contre les populations civiles entre 1991 et la mi-1993. Cet apport terroriste peut être considéré comme sa marque personnelle dans la guerre civile rwandaise. »